

# Compagnie Internationale de Leasing



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
Immeuble SAADI – Tour CD – 2<sup>ème</sup> étage –  
Appartement 7 & 8 – Menzah IV – 1082 Tunis.  
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim  
El Menzah 5 – 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215  
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Rapport des Commissaires aux comptes  
Exercice clos le 31 décembre 2012**

---

**1- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**I- ETATS FINANCIERS**

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



*Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -  
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.  
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062*



Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie  
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana  
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215  
E-mail : neji.fac@planet.tn

**Messieurs les actionnaires  
De la Compagnie Internationale de Leasing  
Avenue Jean Jaurès - Tunis**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 353.784.262 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.968.293, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **2- Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **3- Opinion sur les états financiers consolidés**

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **4- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 15 avril 2013

### **Les Commissaires aux Comptes**

**DELTA CONSULT**  
**Walid BEN SALAH**

**F.A.C**  
**Mohamed Néji HERGLI**

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING  
C.I.L  
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

**INDEX**

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	5

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2012</u>	31 Décembre <u>2011</u>
<b>ACTIFS</b>			
Caisses et avoirs auprès des banques		9 186 300	6 349 326
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	322 175 576	313 951 899
Portefeuille-titres commercial	6	4 555 959	3 317 658
Portefeuille d'investissement	7	10 301 916	8 828 166
Valeurs Immobilisées	8	3 374 402	3 603 128
Autres actifs		4 190 109	3 571 280
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>353 784 262</u></b>	<b><u>339 621 456</u></b>
	Notes	31 Décembre <u>2012</u>	31 Décembre <u>2011</u>
<b>PASSIFS</b>			
Dettes envers la clientèle	9	2 660 948	3 661 185
Emprunts et ressources spéciales	10	280 079 633	273 235 578
Fournisseurs et comptes rattachés		15 878 524	9 859 435
Autres passifs		4 447 345	6 756 468
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b><u>303 066 450</u></b>	<b><u>293 512 666</u></b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	11	<b><u>13 675</u></b>	<b><u>18 169</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		17 715 770	13 390 124
Actions propres		(979 927)	(410 226)
Résultat consolidés		8 968 293	8 110 723
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	12	<b><u>50 704 136</u></b>	<b><u>46 090 621</u></b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b><u>353 784 262</u></b>	<b><u>339 621 456</u></b>

## ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 Décembre 2012

*(Exprimé en dinars)*

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>57 729 681</b>	<b>45 012 422</b>
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	24 117 280	11 081 883
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	32 712 401	33 930 539
Engagements sur titres	900 000	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>450 199 665</b>	<b>451 496 660</b>
Cautions Reçues	152 179 272	148 649 495
Garanties Reçues	765 932	825 255
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	46 596 964	47 347 584
Valeurs des biens, objet de leasing	250 657 497	254 674 326
<b>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	<b>9 000 000</b>	<b>4 182 500</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	9 000 000	4 182 500 (*)
Effets escomptés sur la clientèle		

(\*) Montant exprimé en Euro.

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	32 023 669	31 144 496
Intérêts et charges assimilées	14	(14 184 761)	(14 591 771)
Produits des placements		348 284	631 228
Autres produits d'exploitation		724 413	720 193
<b>Produit net</b>		<u>18 911 605</u>	<u>17 904 146</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel		3 856 636	3 558 148
Dotations aux amortissements		494 851	491 454
Autres charges d'exploitation		1 761 535	1 752 636
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u>6 113 022</u>	<u>5 802 238</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<u>12 798 583</u>	<u>12 101 908</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 609 391	2 075 584
Dotations aux autres provisions		147 774	83 691
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>11 041 417</u>	<u>9 942 633</u>
Autres gains ordinaires		230 059	203 378
Autres pertes ordinaires		(1 860)	(8 656)
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>		<u>11 269 616</u>	<u>10 137 355</u>
Impôts exigibles		(2 305 816)	(2 025 706)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u>8 963 799</u>	<u>8 111 649</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	4 494	(926)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<u>8 968 293</u>	<u>8 110 723</u>



**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING****C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	216 037 016	194 945 227
Investissements dans les contrats de Leasing	(183 450 522)	(179 742 103)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 166 472)	(5 036 247)
Intérêts payés	(13 995 280)	(14 380 000)
Impôts et taxes payés	(7 850 950)	(5 041 430)
Autres flux liés à l'exploitation	(2 596 070)	(13 032)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>2 977 721</u>	<u>(9 267 585)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(231 248)	(114 777)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 672	54 138
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(2 767 510)	(3 107 990)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 382 659	2 151 707
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>(1 583 427)</u>	<u>(1 016 922)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(562 980)	(416 946)
Dividendes et autres distributions	(3 782 732)	(3 061 131)
Encaissements provenant des emprunts	199 037 175	96 588 000
Remboursements d'emprunts	(192 248 783)	(81 948 997)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>2 442 680</u>	<u>11 160 926</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux placements monétaires</b>	<u>(1 000 000)</u>	<u>-</u>
<b>Variation de trésorerie</b>	<u>2 836 974</u>	<u>876 419</u>
Trésorerie au début de l'exercice	6 349 326	5 472 906
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 186 300	6 349 326

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 1 : Présentation du groupe

#### 1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- ◆ La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** » a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- ◆ La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune, libérées à hauteur de D : 4.250.000.

#### 1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.328 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,53%.
- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 499.940 titres sur les 500.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

**Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation****2.1. Méthode de consolidation**

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

**2.2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

**2.3. Modalités de consolidation**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

**2.4. Optique de consolidation**

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.

Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

### **Note 3 : Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001.

### **Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués**

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

#### **4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing**

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces mêmes paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

#### **4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing**

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

#### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### **4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing**

Antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

#### **4.4 Portefeuille titres**

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

##### Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.



### Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

### Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

**4.5 Emprunts**

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

**4.6 Taxe sur la valeur ajoutée**

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

**NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING**

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>Créances sur contrats mis en force</b>	<b>341 990 314</b>	<b>331 601 216</b>
Encours financiers	319 575 520	312 538 689
Impayés	23 750 098	20 390 357
Intérêts échus différés	(1 335 304)	(1 327 830)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>	<b>942 205</b>	<b>1 378 881</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>	<b>342 932 520</b>	<b>332 980 097</b>
<b>A déduire couverture</b>		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 716 280)	(6 173 755)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 719 024)	(8 761 616)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 121 639)	(1 892 827)
<b>Total net des créances leasing</b>	<b>322 175 576</b>	<b>313 951 899</b>

**5.1 Encours financiers**

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>313 917 570</b>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	166 134 617
- Relocations	2 915 762
- Transferts	7 103 913
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(190 489)
- Cessions anticipées	(13 805 849)
- Radiation des créances	(9 996)
- Relocations	(2 378 186)
- Transferts	(6 103 865)
- Remboursement du capital	(147 065 752)
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>320 517 725</b>

### 5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b>- Paiements minimaux sur contrats actifs</b>		
- A recevoir dans moins d'un an	146 785 442	142 592 027
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	213 127 807	204 401 931
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 494 481	7 253 271
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>362 407 730</u>	<u>354 247 229</u>
<b>- Produits financiers non acquis</b>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	23 381 635	23 451 180
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	23 003 470	22 943 749
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	211 859	952 655
Total des produits financiers non acquis	<u>46 596 964</u>	<u>47 347 584</u>
- Valeurs résiduelles	250 704	1 033 160
- Contrats suspendus contentieux	3 514 051	4 605 884
- Contrats en instance de mise en force	942 205	1 378 881
<b><u>Encours des contrats</u></b>	<b><u>320 517 725</u></b>	<b><u>313 917 570</u></b>

### 5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Bâtiment et travaux publics	44 165 301	36 727 968
Industrie	35 627 159	34 553 222
Tourisme	45 585 732	44 622 116
Commerces et services	140 677 378	136 874 093
Agriculture	54 462 155	61 140 171
<b><u>Total</u></b>	<b><u>320 517 725</u></b>	<b><u>313 917 570</u></b>

### 5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
Equipements	43 878 834	43 063 691
Matériel roulant	235 736 244	226 295 613
Matériel spécifique	37 511	48 353
<b><u>Sous Total</u></b>	<b><u>279 652 589</u></b>	<b><u>269 407 657</u></b>
Immobilier	40 865 136	44 509 913
<b><u>Total</u></b>	<b><u>320 517 725</u></b>	<b><u>313 917 570</u></b>

## 5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
<b><u>Clients ordinaires (1)</u></b>	<b>16 403 063</b>	<b>14 129 359</b>
Inférieur à 1 mois	6 428 362	5 589 933
Entre 1 et 3 mois	5 296 728	4 573 798
Entre 3 et 6 mois	1 752 087	1 452 425
Entre 6 mois et 1 année	1 208 519	1 154 039
Supérieur à 1 année	1 717 367	1 359 165
<b><u>Clients litigieux (2)</u></b>	<b>7 347 035</b>	<b>6 260 998</b>
<b><u>Total (1)+(2)</u></b>	<b>23 750 098</b>	<b>20 390 357</b>

**5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE**

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	248 722 382	57 713 557	4 420 766	1 751 551	6 967 264	319 575 520
Impayés	2 152 452	7 671 542	1 149 666	1 249 146	11 527 292	23 750 097
Contrats en instance de mise en force	702 198	240 007	-	-	-	942 205
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>251 577 032</b>	<b>65 625 106</b>	<b>5 570 432</b>	<b>3 000 697</b>	<b>18 494 556</b>	<b>344 267 823</b>
Avances reçues (*)	(2 130 371)	-	-	-	(305 252)	(2 435 623)
Dépôts de garantie (*)	(65 000)	(150 000)	-	-	(5 250)	(220 250)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>249 381 661</b>	<b>65 475 106</b>	<b>5 570 432</b>	<b>3 000 697</b>	<b>18 184 054</b>	<b>341 611 950</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>23 262 108</b>	<b>855 172</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24 117 281</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>272 643 769</b>	<b>66 330 278</b>	<b>5 570 432</b>	<b>3 000 697</b>	<b>18 184 054</b>	<b>365 729 231</b>
Produits réservés	-	-	(188 696)	(218 907)	(1 714 036)	(2 121 639)
Provisions sur encours financiers	-	-	(217 456)	(167 132)	(5 331 692)	(5 716 280)
Provisions sur impayés	-	-	(458 533)	(743 763)	(9 516 729)	(10 719 024)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(864 685)</b>	<b>(1 129 801)</b>	<b>(16 562 457)</b>	<b>(18 556 943)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>272 643 769</b>	<b>66 330 278</b>	<b>4 705 747</b>	<b>1 870 895</b>	<b>1 621 597</b>	<b>347 172 287</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			<b>1,52%</b>	<b>0,82%</b>	<b>4,97%</b>	
			<b>7,32%</b>			
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2011</b>			<b>6,96%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			<b>15,52%</b>	<b>37,65%</b>	<b>91,08%</b>	
			<b>69,36%</b>			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2011</b>			<b>70,05%</b>			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL**

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Certificats de dépôt	1 500 000	500 000
Actions SICAV	2 832 429	2 341 713
Titres cotés	268 396	556 751
	<u>4 600 825</u>	<u>3 398 464</u>
<b><u>A déduire :</u></b>		
Provisions pour dépréciation	( 44 866 )	( 80 806 )
	<u>4 555 959</u>	<u>3 317 658</u>

**NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT**

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Titres immobilisés	11 199 916	8 741 666
Dépôts et cautionnements versés	2 000	86 500
	<u>11 201 916</u>	<u>8 828 166</u>
<b><u>A déduire :</u></b>		
- Versement restant à effectuer sur titres	( 900 000 )	-
	<u>10 301 916</u>	<u>8 828 166</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2011	8 741 666	8 741 666	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société LE CAPITOLE	50 000	50 000	-
- Société MEDI CARS	1 800 000	900 000	900 000
- Société SWEET HOME	64 000	64 000	-
- Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000	-
- Société TECNO INVEST & CONSULTING	50 000	50 000	-
- Société DAR EL JELD	500 000	500 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	815 000	815 000	-
- Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	300 000	-
- Société STICODEVAM	18 510	18 510	-
- Société CPG	40 000	40 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	88 920	88 920	-
- Société BOMAR	100 000	100 000	-
- Société immobilière SIDI AMEUR	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	300 000	300 000	-
- Société TECNOCASA CONSULTING	18 000	18 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société SODAS	36 000	36 000	-
- Société KOKET	250 000	250 000	-
- Société ECOLO CONCEPT	40 000	40 000	-
- Société STAUR	100 000	100 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
- Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	25 000	-
- Reclassement GO SICAV	50 000	50 000	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	<u>11 199 916</u>	<u>10 299 916</u>	<u>900 000</u>



Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
* BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	223 968	223 968
* STICODEVAM	90 488	71 978
* IFBT	100	100
* CONSEIL PLUS GESTION	40 000	
* GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	-	50 000
* INDUSTRIES DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION "BOMAR"	-	100 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	514 680	603 600
* Société Immobilière SIDI AMEUR	-	25 000
* KOKET	-	250 000
* AROMA INDUSTRIES	-	-
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie	25 000	50 000
* FORACHEM	77 680	116 520
* Société Immobilière BEL AIR	-	-
* Société Immobilière de CARTHAGE	1 800 000	2 100 000
* Société ECOLO CONCEPT	-	40 000
* Société TECNOCASA CONSULTING	-	18 000
* Société SODAS	39 000	75 000
* Société STAUR	25 000	125 000
* Société touristique OCEANA	275 000	412 500
* Société TERRE ET PIERRE	50 000	50 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	60 000	60 000
* Société DAR EL JELD	1 500 000	1 000 000
* Société SPI LE CAPITOLE	180 000	130 000
* Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000
* Société PROMOTEL	600 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	400 000	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	20 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	600 000
* Société MAHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000
* Société Laser Industrie	125 000	125 000
* Société TECNO INVEST	125 000	75 000
* Société MEDI CARS	1 800 000	-
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	-
* Société SWEET HOME	64 000	-
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	815 000	-
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	-
<u>Total</u>	<u>11 199 916</u>	<u>8 741 666</u>

## NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	241 909	29 330	16 100	-	-	287 339	232 531	13 847	-	-	246 378	40 961
Ecart d'acquisition	5%	528 190	-	-	-	-	528 190	236 818	26 410	-	-	263 228	264 962
Immeubles	5,0%	4 519 789	7 825	-	-	-	4 527 614	1 852 056	195 603	-	-	2 047 660	2 479 955
Matériel de transport	20,0%	832 548	127 850	-	128 194	-	832 204	567 394	124 439	127 519	-	564 314	267 890
Equipements de bureau	10,0%	387 714	14 031	-	-	351	401 394	258 289	23 602	-	351	281 539	119 855
Matériel informatique	33,33%	331 157	33 110	-	34 764	765	328 738	254 633	51 174	34 764	765	270 278	58 460
Installations générales	10,0%	357 525	19 102	-	-	-	376 627	210 082	24 226	-	-	234 308	142 319
Immobilisations en cours		16 100	-	( 16 100 )	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>		<b>7 214 932</b>	<b>231 248</b>	<b>-</b>	<b>162 958</b>	<b>1 116</b>	<b>7 282 106</b>	<b>3 611 804</b>	<b>459 300</b>	<b>162 283</b>	<b>1 116</b>	<b>3 907 704</b>	<b>3 374 402</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.  
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

**NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE**

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	220 250	955 577
- Avances et acomptes reçus des clients	2 435 623	2 700 533
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>2 660 948</u>	<u>3 661 185</u>

**NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011
- Banques locales	77 392 857	74 421 429
- Banques étrangères	21 421 692	4 076 728
- Emprunts obligataires	134 910 000	148 088 000
- Billets de trésorerie	14 650 000	15 000 000
- Certificats de leasing	26 000 000	26 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>274 374 549</u>	<u>267 586 157</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	880 219	849 841
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	134 422	36 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 326 441	4 636 214
- Intérêts courus sur certificats de leasing	463 509	374 522
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(51 676)	(44 826)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(47 831)	(202 532)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 705 084</u>	<u>5 649 421</u>
<u>Total</u>	<u>280 079 633</u>	<u>273 235 578</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	400 000	-	400 000	-	-	-
BIAT (2007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	200 000	-	200 000	-	-	-
BIAT (2007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	800 000	-	-	-
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT 2008	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 800 000	-	1 400 000	1 400 000	-	1 400 000
BTE 2008	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	2 700 000	-	900 000	1 800 000	900 000	900 000
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000

## TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période			
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an	
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	8 571 429	-	1 428 572	7 142 857	5 714 286	1 428 571	
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 350 000	-	300 000	1 050 000	750 000	300 000	
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
AMEN BANK (2011/3)	5 000 000	Sur 2 tranches en 2012 et 2013	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	-	4 000 000	
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000	
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000	
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	-	3 000 000	-	3 000 000	1 500 000	1 500 000	
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000	
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000	
<u>Sous-total</u>			74 421 429	28 000 000	25 028 572	77 392 857	48 864 286	28 528 571	
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
B.E.I	EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (a)	4 076 728	-	2 313 336	1 763 392	-	1 763 392
B.E.I 2012	EUR	10 357 175	Semestriellement (2012-2019) (b)	-	10 357 175	698 875	9 658 300	8 242 276	1 416 024
BIRD		10 000 000	Semestriellement (2013-2022) (c)	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
<u>Sous-total</u>			4 076 728	20 357 175	3 012 211	21 421 692	18 242 276	3 179 416	
<u>Total des crédits bancaires</u>			78 498 157	48 357 175	28 040 783	98 814 549	67 106 561	31 707 988	

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	29 088 000	-	5 808 000	23 280 000	17 460 000	5 820 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	19 390 000	-	19 390 000	15 512 000	3 878 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	-	9 240 000	-	9 240 000	9 240 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			148 088 000	28 630 000	41 808 000	134 910 000	92 212 000	42 698 000

## TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période				
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an		
<u>BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>										
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>										
Billets de trésorerie à court terme			15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 000		
<u>Sous-total</u>			15 000 000	115 050 000	115 400 000	14 650 000	-	14 650 000		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>										
Certificat ZITOUNA BANK 2011	7 000 000	En bloc le 26/03/2012	7 000 000	-	7 000 000	-	-	-		
Certificat EL BARAKA 1/2011	3 000 000	En bloc le 16/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 2/2011	3 000 000	En bloc le 27/05/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 3/2011	5 000 000	En bloc le 12/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 4/2011	5 000 000	En bloc le 23/09/2014	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 5/2011	3 000 000	En bloc le 21/12/2014	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-		
Certificat EL BARAKA 1/2012	1 000 000	En bloc le 10/02/2015	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-		
Certificat ZITOUNA BANK 1/2013	3 000 000	En bloc le 11/02/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000		
Certificat ZITOUNA BANK 2/2013	3 000 000	En bloc le 25/02/2013	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000		
<u>Sous-total</u>			26 000 000	7 000 000	7 000 000	26 000 000	20 000 000	6 000 000		
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE &amp; CERTIFICATS DE LEASING</u>										
			41 000 000	122 050 000	122 400 000	40 650 000	20 000 000	20 650 000		
<u>TOTAL GENERAL</u>										
			267 586 157	199 037 175	192 248 783	274 374 549	179 318 561	95 055 988		

**NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES**

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	18 360	18 360
- Dans les résultats reportés	( 801 )	( 1 724 )
- Dans le résultat de l'exercice	(A) ( 4 506 )	923
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	10	7
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	3
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>13 675</u>	<u>18 169</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(4 494)</u>	<u>926</u>



**NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 447 865	2 000 000
- Réserve extraordinaire		1 750 000	1 250 000
- Réserves pour réinvestissements		12 070 000	7 740 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 318 727	1 190 008
- Fonds pour risques généraux		-	500 000
- Actions propres	(D)	(979 927)	(410 226)
- Résultats reportés		129 178	710 116
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>41 735 843</u>	<u>37 979 897</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 963 799	8 111 649
- Part revenant aux intérêts minoritaires		4 494	( 926 )
<u>- Résultat consolidé de l'exercice</u>		<u>8 968 293</u>	<u>8 110 723</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>50 704 136</u>	<u>46 090 621</u>
Nombre d'actions (2)		5 000 000	5 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,794	1,622

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2012, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 mai 2011, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2013. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2011	22 166	416 947
Achats de l'exercice	31 805	562 980
Solde au 31 décembre 2012	53 971	979 927

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2012, 1,08% du capital social.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	20 000 000	1 500 000	4 750 000	2 650 000	-	1 053 244	500 000	569 992	-	10 439 631	41 462 867
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 mai 2011		500 000	1 500 000	5 090 000		200 000		3 149 631		(10 439 631)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009								(3 000 000)			(3 000 000)
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 25 mai 2010	5 000 000		(5 000 000)								-
Rachat d'actions propres									(416 946)		(416 946)
Valorisation des actions propres								(6 720)	6 720		-
Divers						(63 237)		(2 787)			(66 024)
Résultat consolidé de l'exercice 2011										8 110 723	8 110 723
Solde au 31 Décembre 2011	25 000 000	2 000 000	1 250 000	7 740 000	-	1 190 008	500 000	710 116	(410 226)	8 110 723	46 090 621
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 mai 2012		447 865		4 330 000		200 000		3 132 858		(8 110 723)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 750 000)			(3 750 000)
Transferts décidés par l'AGO du 17 Mai 2012			500 000				(500 000)				-
Rachat d'actions propres									(562 980)		(562 980)
Encaissement dividendes sur actions propres								29 483			29 483
Divers						(71 281)		6 720	(6 720)		(71 281)
Résultat consolidé de l'exercice 2012										8 968 293	8 968 293
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	-	1 318 727	-	129 178	(979 927)	8 968 293	50 704 136

**NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING**

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Intérêts de leasing	29 664 171	29 315 696
- Intérêts de retard	1 993 125	1 680 654
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	346 402	232 283
- Autres	261 446	377 717
<b>Total</b>	<b><u>32 265 144</u></b>	<b><u>31 606 350</u></b>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	507 042	306 018
Intérêts de retard antérieurs	159 873	112 653
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(600 419)	(673 379)
Intérêts de retard	(307 971)	(207 146)
<b>Variation des produits réservés</b>	<b><u>(241 475)</u></b>	<b><u>(461 854)</u></b>
<b>Total des intérêts et des produits de leasing</b>	<b><u>32 023 669</u></b>	<b><u>31 144 496</u></b>
- Encours financiers		
. Au début de la période	309 311 686	297 478 055
. A la fin de la période	317 003 675	309 311 686
. Moyenne	(D) 313 157 680	303 394 870
- Intérêts de la période	(C) 29 664 171	29 315 696
- Taux moyen	(C) / (D) 9,47%	9,66%

**NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 608 158	9 131 166
- Intérêts des crédits des banques locales	3 658 962	3 714 599
- Intérêts des crédits des banques étrangères	300 759	273 518
- Intérêts des autres opérations de financement	2 689 634	1 494 598
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	50 349	66 929
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) <u>14 307 862</u>	<u>14 680 811</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(144 373)	(111 557)
- Autres charges financières	21 272	22 518
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(123 101)</u>	<u>(89 040)</u>
<u>Total général</u>	<u>14 184 761</u>	<u>14 591 771</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	267 586 157	252 947 154
. A la fin de l'exercice	274 374 549	267 586 157
. Moyenne	(B) 270 980 353	260 266 655
- Taux moyen (A) / (B)	5,28%	5,64%

**NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES**

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 671 817	3 752 301
- Dotations aux provisions collectives	-	2 200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 939 051)	(3 848 855)
- Créances radiées	252 621	2 377 658
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(232 833)	(2 287 539)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(8 123)	(79 432)
- Intérêts de retard antérieurs	(4 540)	(10 446)
- Encaissement sur créances radiées	(130 500)	(28 102)
<u>Total</u>	<u>1 609 391</u>	<u>2 075 584</u>

**NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 02 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.